

La désagrégation de la fédération yougoslave
1988-1992

© L'Harmattan, 2008
5-7, rue de l'École polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>
diffusion.harmattan@wanadoo.fr
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 978-2-296-07018-9
EAN : 9782296070189

Zoran Kosanic

La désagrégation de la fédération yougoslave
1988-1992

L'Harmattan

Liste des principaux sigles

AACL -	Albanian American Civil League
AVNOJ -	Antifašističko veće narodnog oslobođenja Jugoslavije / Conseil populaire antifasciste de libération de Yougoslavie
B-H -	Bosna i Hercegovina / Bosnie-Herzégovine
CEE -	Communauté économique européenne
CK SKCG -	Centralni komitet Saveza komunista Crne Gore / Comité central de la Ligue des communistes du Monténégro
CK SKH -	Centralni komitet Saveza komunista Hrvatske / Comité central de la Ligue des communistes de Croatie
CK SKJ -	Centralni komitet Saveza komunista Jugoslavije / Comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie
CK SKM -	Centralni komitet Saveza komunista Makedonije / Comité central de la Ligue des communistes de Macédoine
CK SKS -	Centralni komitet Saveza komunista Srbije / Comité central de la Ligue des communistes de Serbie
CPI -	Cour pénale internationale
CSCE/OSCE -	Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe / Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
DEMOS -	Demokratsično opozicijo Slovenije / Opposition démocratique de Slovénie
DS -	Demokratska stranka / Parti démocratique
DSK -	Demokratski savez Kosova / Ligue démocratique du Kosovo
DZVM -	Demokratska zajednica Vojvodanskih Mađara / Union démocratique des Hongrois de Voïvodine
FYROM -	former Yugoslav Republic of Macedonia / Ex-République yougoslave de Macédoine
GSHV -	Glavni stožer Hrvatske vojske / État major de l'Armée croate
HDZ -	Hrvatska demokratska zajednica / Union démocratique croate
HOS -	Hrvatske obrambene snage / Forces de défense croates
HSLs -	Hrvatsko socialno-liberalna stranka / Parti socio-libéral croate
HSP -	Hrvatska stranka prava / Parti du droit croate
HV -	Hrvatska vojska / Armée croate
HVO-	Hrvatsko vijeće obrane / Conseil croate de défense
HZHB -	Hrvatska zajednica Herceg-Bosne / Communauté croate d'Herceg-Bosna
IDS -	Istarski demokratski sabor / Union démocratique d'Istrie
JNA -	Jugoslovenska narodna armija / Armée populaire yougoslave
KOS – JNA -	Kontraobaveštajna služba JNA / Service de contre- espionnage JNA
LCY -	Ligue des communistes de Yougoslavie
Maspok -	Masovni pokret / Mouvement de masse
MCCE -	Mission de contrôle de la Communauté européenne, plus connue sous le sigle ECMM ou European Community Monitor Mission

MBO -	Muslimanska bosanska organizacija / Organisation musulmane bosniaque
MPC -	Makedonska pravoslavna Crkva / Église orthodoxe macédonienne
MUP -	Ministarstvo unutrašnjih poslova / Ministère de l'intérieur
NDH -	Nezavisna Država Hrvatska / État indépendant de Croatie
NS CG -	Narodna sloga Crno Gore / Entente populaire du Monténégro
OBTA/OOUR -	Organisation de base du travail associé / Osnovna organizacija udruženog rada
ONO i DSZ -	Opštenarodna odbrana i Društvena samozaštita / Défense populaire généralisée
ONU -	Organisation des Nations Unies
OTA/SOUR -	Organisations de travail associé / Složena organizacija udruženog rada
OTAN -	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PDP -	Partija za demokratski prosperitet na Albančite / Parti pour la prospérité démocratique
RSFY -	République socialiste fédérative de Yougoslavie / Socijalistička federativna republika Jugoslavija
RSK -	Republika Srpska Krajina / République serbe de Krajina
RSUP -	Republički sekretariat za unutrašnje poslove / Secrétariat républicain pour les affaires internes (Ministère républicain de l'intérieur)
SANU -	Srpska akademija nauka i umetnosti / Académie serbe des Sciences et des Arts
SAO -	Srpska autonomna oblast / Région autonome serbe
SBZO -	Slavonija, Baranja i zapadni Srijem
SDA -	Stranka demokratske akcije/ Parti de l'action démocratique
SDB -	Služba državne bezbednosti / Service de sécurité de l'État
SDS -	Srpska demokratska stranka / Parti démocratique serbe
SDZ -	Slovenska demokratska zveza / Ligue démocratique de Slovénie
SFRJ -	Socijalistička federativna republika Jugoslavija / République socialiste fédérative de Yougoslavie
SIV -	Savezno izvršno veće / Conseil exécutif fédéral
SKH-SDP -	Savez komunista Hrvatske-Stranka demokratskih promjena / Ligue des communistes de Croatie-Parti du changement démocratique
SKM-PDP -	Savez komunista Makedonije-Partija za demokratski preobražaj / Ligue des communistes de Macédoine-Parti pour le changement démocratique
SKS -	Savez komunista Srbije / Ligue des communistes de Serbie
SNV -	Srpsko nacionalno vjeće / Conseil national serbe
SPC -	Srpska pravoslavna Crkva / Église orthodoxe Serbe
SPO -	Srpski pokret obnove / Mouvement serbe du renouveau
SRJ -	Savezna Republika Jugoslavija / République fédérale de Yougoslavie

SRSJ -	Savez reformskih snaga Jugoslavije / Ligue des forces réformistes de Yougoslavie
SSNO -	Savezni sekretariat za narodnu odbranu / Secrétariat fédéral de Défense populaire (Ministère fédéral de la défense)
SSRN -	Socijalistički savez radnog naroda / Ligue socialiste des travailleurs
SSUP -	Savezni sekretariat unutrašnjih poslova / Secrétariat fédéral des affaires intérieures (Ministère de l'intérieur)
SUP -	Sekretariat unutrašnjih poslova / Secrétariat des Affaires intérieures
SPO -	Srpski pokret obnove / Parti du renouveau démocratique
SPS -	Socijalistička partija Srbije / Parti socialiste serbe
TPIY -	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
TO -	Teritorialna odbrana / Défense territoriale
UÇK -	Ushtria Çlirimtare e Kosovës / Armée de libération du Kosovo
UDB-a -	Unutrašnja služba bezbednosti / Service de sécurité de l'intérieur
UE -	Union européenne
UJDI -	Ujedinjena jugoslovenska demokratska inicijativa / Association yougoslave pour l'initiative démocratique
UKS -	Udruženje književnika Srbije / Association des écrivains de Serbie
VJ -	Vojska Jugoslavije / Armée de Yougoslavie
VMRO-DPMNE -	Vnatrešna makedonska revolucionarna organizacija- Demokratska partija za Makedonsko jedinstvo / Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne-Mouvement démocratique de l'unité populaire macédonienne
VO -	Vojna Oblast / Région militaire
VRS -	Vojska Republike srpske / Armée de la République serbe
ZNG -	Zbor narodne garde / Unité de la garde croate

INTRODUCTION

La seconde Yougoslavie, en tant que république et en tant que fédération, est née durant la Seconde Guerre mondiale sur les décombres du Royaume de Yougoslavie. Elle s'est constituée dans la lutte contre les forces d'occupation étrangères et leurs alliés locaux, mais aussi par opposition à la monarchie et au système politique centralisé qu'elle incarnait. Son acte de naissance officielle, le 29 novembre 1943, fut institué par le Conseil populaire antifasciste de libération de Yougoslavie : l'AVNOJ¹. Son chef historique, Josip Broz dit Tito, l'a conduite jusqu'à sa mort en mai 1980.

Sous Tito, la Yougoslavie donnait l'impression de s'être consolidée sur le plan intérieur. Elle était néanmoins périodiquement secouée par des conflits exprimant le caractère durable des questions nationales à résoudre à la fois au plan socio-économique (avec une superposition relative des questions régionales et nationales) et politique (mode de décision fédératif, confédératif), mais aussi la complexité des questions culturelles au sens large (langues, religions, histoires vécues et ressenties). Vis-à-vis de l'extérieur, la Yougoslavie avait, à son crédit, un certain nombre de réussites, parmi lesquelles l'élévation générale du niveau de vie jusqu'aux années 1980 (malgré la persistance des écarts de développement) et la popularité du statut « autogestionnaire » donnant une certaine dignité aux travailleurs manuels et intellectuels (même si leur pouvoir réel de décision était limité). Elle jouissait, en outre, du prestige international que lui conférait la résistance à Staline, valorisée par les excuses que Nikita Khrouchtchev était venu faire pour « l'excommunication » des communistes « titistes » par le Kremlin en 1948 et par le rôle de Tito dans le mouvement des non-alignés. Autant d'éléments qui l'avaient consolidée en tant que sujet de droit international.

Pourtant, structurellement fragmentée, et en crise économique, morale, politique dans les années 1980, la Yougoslavie titiste n'était pas en mesure d'offrir un modèle alternatif cohérent face à la crise de l'URSS. Elle s'est elle-même démantelée, à la fois en tant que fédération et comme système socio-économique, au tournant des années 1990. L'action politique étrangère, en l'occurrence des pays occidentaux, assortie des normes néolibérales de transformation économique, s'est combinée aux problématiques locales. Loin d'offrir une solution viable et pérenne, les pays occidentaux ont emmêlé un écheveau qui aujourd'hui encore, demeure inextricable.

Le présent ouvrage est issu d'une thèse, soutenue en décembre 2007, en Sorbonne, que nous avons travaillée pour l'enrichir des critiques reçues. Notre objectif est de

¹ Antifašističko veće narodnog oslobođenja Jugoslavije. La seconde Yougoslavie est souvent désignée sous le nom de « Yougoslavie de l'AVNOJ. » Sa première dénomination est Yougoslavie fédérative démocratique. Elle est reconnue à l'ONU en tant que telle. En 1946, elle est baptisée République fédérative populaire de Yougoslavie (FNRJ, Federativna narodna republika Jugoslavija) avant de se fixer en 1963 en tant que République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY, ou SFRJ, Socijalistička federativna republika Jugoslavija). Les différentes Constitutions yougoslaves de l'après-guerre, comme ses dénominations, soulignent les expérimentations de la classe politique concernant le caractère qu'ils voulaient insuffler à cette structure étatique.

contribuer à une approche *multidimensionnelle* de la période critique de la crise conduisant à l'embrasement et à l'éclatement de la Yougoslavie. Les études qui ont analysé le cas yougoslave sous un angle particulier – institutionnel, politique, économique, militaire, etc. – nous ont permis, avec plus de précision et d'acuité, de saisir un segment d'une société. Chacun de ces segments comporte ses propres ruptures et moments charnières, mais il n'a pu se construire qu'au travers des autres. Selon nous, seule une approche multidimensionnelle permettait d'embrasser le sujet dans toute sa complexité.

Lorsque nous avons défini les dates de 1988 et 1992, nous avons à l'esprit ce qui est communément considéré comme la « révolution antibureaucratique » de 1988, et la destruction de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY) en 1992. Il est généralement admis qu'à partir de 1988, le Président de la Ligue des communistes (LC) de Serbie, Slobodan Milošević, opère un bouleversement au sein des institutions yougoslaves, accélérant ainsi leur déclin. De fait, Milošević aurait détruit les bases de la Yougoslavie. Shkëlzen Maliqi, un intellectuel albanais du Kosovo, confiait en 1990 lors d'une entrevue à l'hebdomadaire croate *Danas* une réflexion d'une extraordinaire prémonition :

« Le temps montrera que Milošević a tourné tout le monde contre les Serbes et qu'il n'a même pas unifié les Serbes, sauf dans le malheur. Quand passera cette folie qui s'est emparée des Serbes, et elle passera, plus personne ne pourra les forcer à jouer les gendarmes des Balkans, à se croire plus grands, plus éclairés politiquement et croire qu'ils ont plus de droits que les autres peuples. Car les Serbes sont un petit peuple (*narod*), tout comme les Croates, les Albanais et les autres. C'est seulement lorsque Milošević aura détruit la Yougoslavie qu'ils comprendront à quel point ils en avaient besoin »².

1988 est effectivement une année où les fractures, désormais ouvertes entre les Républiques et les Provinces autonomes, s'étalent au grand jour. Elles ne cesseront de s'agrandir jusqu'à devenir des plaies béantes teintées du rouge de la guerre, en 1992.

L'historiographie actuelle a retenu que Milošević est le principal fossoyeur de la Yougoslavie, du fait d'un autoritarisme et d'une capacité à incorporer des bouts d'idéologies différentes de tous ses adversaires en jouant sur tous les tableaux. Ses agissements en Serbie se sont doublés d'une volonté d'expansionnisme national et territorial, devenant rapidement insupportables pour les autres républiques. En cela, il est volontiers opposé à Milan Kučan, le Président de la Ligue des communistes de Slovénie (1986-1990), dont il est généralement admis qu'il aurait initié un vaste mouvement de réformes démocratiques au sein de la République de Slovénie. Notre thèse souligne que la démocratisation qui s'est opérée, *volens nolens*, dans toutes les républiques, a abouti à des élections générales dans le courant de l'année 1990. Les élections ont porté à la tête des républiques une seconde vague de dirigeants politiques, nationalistes, et décidés à rompre non seulement avec les anciennes pratiques du pouvoir, mais aussi avec les liens qui unissaient les différentes républiques entre elles. Mais il se trouve que dans *toutes* les républiques, ce sont des dirigeants issus du sérail de la Ligue des communistes qui ont pris le pouvoir dans la foulée des élections. Dans

² *Danas*, 25 décembre 1990, p.26.

les faits, il n'y aura pas de véritable renouvellement de la classe politique car celle-ci est largement issue du Parti unique. Dans un processus opaque de changements d'étiquettes, les plus radicalement anticommunistes étaient souvent d'anciens cadres de l'ancien système, qui ont changé leur discours et leurs programmes. C'est pourquoi il est essentiel, dans le cadre de la désagrégation de la fédération yougoslave, d'appréhender les attributs et les prérogatives de la fédération afin de cerner les ressorts internes et externes qui ont conduit à sa destruction. S'il apparaît que Milošević a effectivement joué un rôle déterminant dans l'effondrement de la RSFY, des pouvoirs analogues de transformation radicale du système fédéral et social ont appartenu aux autres dirigeants républicains, notamment ceux des républiques à l'origine de la création de la première Yougoslavie, à savoir la Slovénie et la Croatie. Les dirigeants des républiques et provinces consolidées par le titisme, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Macédoine, mais aussi en Voïvodine et au Kosovo, étaient pour leur part, en position de faiblesse relative, dans la détermination des choix et bifurcations dominantes.

Lorsque les dirigeants des États-Unis et des principales capitales européennes se sont emparés du dossier yougoslave, ils ont majoritairement estimé qu'il était absolument nécessaire de circonscrire la crise à l'intérieur du territoire de la RSFY – par peur d'un embrasement balkanique. Ils considéraient qu'il était dans l'intérêt de la CEE que la Yougoslavie conserve son unité et son intégrité territoriale. Néanmoins, à partir du mois de juillet 1991, la CEE doit elle-même faire face à ses propres contradictions, lorsqu'il apparaît de façon criante que les chancelleries ne parlent pas d'une seule voix. La France et le Royaume-Uni étaient résolument en faveur de l'unité et de l'intégrité de la fédération yougoslave, tandis que l'Allemagne était disposée à soutenir l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Les déclarations d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie le 25 juin 1991, l'intervention de l'Armée populaire yougoslave en Slovénie (du 26 juin au 7 juillet 1991) et son « échec », modifient radicalement l'équilibre des forces.

Désormais, la CEE s'implique directement dans la crise yougoslave – les États-Unis restant à l'arrière-plan (ou dans les coulisses) pendant cette phase initiale –, répondant ainsi aux vœux de la Slovénie, de la Croatie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine, qui voulaient internationaliser la question yougoslave, au contraire de la Serbie et du Monténégro. Afin de trouver une solution acceptable pour tous, la CEE organise, à La Haye, une conférence internationale pour la paix en Yougoslavie, qui s'échelonne du 7 septembre au 23 décembre 1991.

Faute de soutiens clairs de la part des dirigeants européens et de moyens concrets à sa disposition, la Conférence pour la paix en Yougoslavie subit un échec. La raison essentielle tient au fait que la décision d'octroyer l'indépendance aux républiques qui le désirent, formalisée le 16 décembre 1991 lors d'une réunion du Conseil des Ministres des affaires étrangères de la CEE, est prise alors que les négociations sont en cours. Le drame de la dissolution de la Yougoslavie ne réside pas, en soi, dans la disparition d'un État, mais dans les modalités et les conséquences concrètes de cette décomposition. Celle-ci ne mettait pas fin au conflit, bien au contraire. L'année 1992 marque l'intensification du conflit dans la région car le processus de recomposition national et territorial, correspondant aux aspirations des différents belligérants, rentre dans sa phase proprement militaire. Avec la reconnaissance de l'indépendance des républiques

désormais ex-yougoslaves, le conflit armé dans la région devient un conflit régional interétatique. Le paradoxe veut que la dissolution violente de la Yougoslavie, et sa reconnaissance par les pays membres de la CEE, s'opère au moment même où le traité de Maastricht (signé le 7 février 1992) consacre la création de l'Union européenne, et donc une intégration plus poussée des pays membres de cette organisation régionale.

Le processus de démantèlement de la Yougoslavie s'est poursuivi après la chute de Milošević, et les différentes facettes de l'intervention internationale n'ont pas arrêté cet éclatement – bien au contraire, semble-t-il. L'articulation des facteurs internes et externes interpelle la réflexion, et conduit à s'interroger sur les différentes forces centripètes ayant conduit à la disparition de cet État.

Notre travail s'inscrit dans cette recherche en se concentrant sur une phase de bifurcation complexe, où dans l'incertitude de la crise pèsent davantage les choix des acteurs dominants internes et externes. De la période située entre 1988 et 1992 émergent de nombreux éléments de compréhension de la période actuelle, tant sur les plans politiques et économiques, qu'idéologiques et sociaux.

PREMIÈRE PARTIE

LES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES DANS LA FÉDÉRATION

LA YUGOSLAVIE : UN ÉTAT MULTINATIONAL FRAGMENTÉ

UN POUVOIR AUTORITAIRE DÉCENTRALISÉ

Lorsqu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale la Yougoslavie se reconstitue, son territoire compte une superficie de 255 804 km² et plus d'une vingtaine de nationalités différentes. Convaincus que la Yougoslavie ne pourrait être viable que sur une base fédérale, les communistes yougoslaves réorganisent la fédération en huit circonscriptions administratives, soit six républiques³ et deux provinces autonomes dépendant constitutionnellement de la République socialiste (RS) de Serbie⁴, chaque administration étant doublée, suivant le système de l'État-Parti. La recherche d'un équilibre entre les objectifs marxistes de dépérissement programmé de l'État et la nécessité de maintenir le contrôle effectif du pouvoir ouvrier sur l'administration, conduit au renforcement local des administrations publiques et des organisations liées au Parti. Autrement dit, la Yougoslavie ne cesse de se fédéraliser, ce qui inclut naturellement les différents segments vitaux du pays, l'économie et la société. Les différentes étapes de l'évolution constitutionnelle de la Yougoslavie ont abouti à la dernière Constitution yougoslave, proclamée en 1974, et valable jusqu'à la dissolution de la RSFY en 1992. Décriée dès son adoption par une fraction minoritaire au sein des différentes organisations communistes, cette constitution fait également l'objet aujourd'hui de nombreuses études, qui lui attribuent la responsabilité directe de la désagrégation de la fédération yougoslave. Pour quelles raisons ? Afin de cerner les implications générales de cette constitution, il s'avère nécessaire de brièvement mettre en relief la multiplicité des nations au sein de l'espace yougoslave, qui explique la volonté de décentraliser et de déléguer les pouvoirs, de la part d'une administration très sensible aux concepts d'égalité des droits. Il en résulte une fragmentation de l'État, mais aussi de l'économie du pays, devenue avec le temps très fortement compartimentée.

³ République socialiste (RS) de Slovénie, République socialiste de Croatie, République socialiste de Bosnie-Herzégovine, République socialiste du Monténégro, République socialiste de Serbie et République socialiste de Macédoine.

⁴ Province socialiste autonome (SAP) de Voïvodine et Province socialiste autonome du Kosovo.

Une mosaïque de nationalités

La Yougoslavie était un pays multinational, doté d'une population d'un peu plus de 23 529 000 habitants en 1991. À l'origine, la création de la Yougoslavie répondait au vœu d'unir les Slaves du sud – les Slovènes, les Croates et les Serbes – dans une communauté de destin à laquelle ils avaient librement consenti. Néanmoins, la première Yougoslavie a pâti d'un malentendu historique entre les nations qui s'est prolongé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, conduisant à des massacres qui ont laissé des traces durables dans l'inconscient collectif des populations. Cette « Slavie du sud » comprenait également des populations non slaves qui n'avaient aucunement l'intention d'être absorbées et acculturées par ce pays dont la dimension nationale était inscrite dans son étymologie. Aussi, lorsque Josip Broz, dit Tito, entreprend de reconstituer la Yougoslavie en pleine guerre, il entend le faire en établissant un nouveau pacte entre les nations. La Yougoslavie sera fédérale et assurera la stricte égalité entre les nations qui la composent. Ce *patchwork* de nations posait un certain nombre de défis de fonctionnement et comportait des risques inhérents en termes de viabilité, si bien que la question du sentiment national « yougoslave » s'est posée très tôt. Pouvait-on, ou pourrait-on à l'avenir, être Yougoslave ?

Le terme « yougoslave » indiquait la citoyenneté d'un pays (*la Yougoslavie*), non pas l'appartenance à une nation (hypothétiquement *yougoslave*). La Yougoslavie titiste, qui distinguait ces deux notions, comprenait des *nations constitutives* et des *nations constituantes*, en d'autres termes, des peuples de référence et des minorités nationales (ou « communautés nationales »⁵).

Les *nations constitutives*, pour lesquelles le terme utilisé en serbo-croate⁶ était *narod* (la « nation » au sens ethnico-culturel), étaient, à quelques exceptions près, fédérées à la Yougoslavie par l'intermédiaire de leur république nominative : la Slovénie était la république de la nation slovène ; la Croatie était la république de la nation croate ainsi que de la nation serbe ; la Bosnie-Herzégovine était la république des nations croate, serbe et « Musulmane »⁷ ; la Serbie large (incluant les deux provinces autonomes) était

⁵ Catherine Samary, *Yougoslavie : de la décomposition aux enjeux européens*, Éditions du Cygne, Paris, 2008, pp.49-59.

⁶ Le serbo-croate constitue un système linguistique unique, « tant en morphologie qu'en syntaxe ou en phonologie. » Néanmoins, depuis l'éclatement de la Yougoslavie, chacun des pays a fait le choix d'associer, constitutionnellement, la langue à sa propre nation, « la langue devant porter le nom du peuple qui la parle » (c'est-à-dire, croate en Croatie ; serbe en Serbie ; croate, serbe et bosniaque en Bosnie-Herzégovine ; monténégrin au Monténégro). Aujourd'hui ces langues peuvent être soit individualisées, soit regroupées sous une dénomination commune incluant les quatre variantes du serbo-croate – le BCMS (pour bosniaque, croate, monténégrin et serbe). Dans le texte, nous utiliserons le terme serbo-croate dans son acception linguistique, bien qu'étant conscient que cette langue a officiellement disparu en 1992. Sur le BCMS, lire Paul-Louis Thomas, *Le serbo-croate (bosniaque, croate, monténégrin, serbe) : De l'étude d'une langue à l'identité des langues*, Revue des Études Slaves, vol.74, n°2-3, 2002.

⁷ La nationalité « Musulmane », officialisée par Tito en 1968, est à différencier de la religion « musulmane ». Les Musulmans, Slaves islamisés durant l'époque ottomane (même si pour une

la république de la nation serbe ; le Monténégro était la république de la nation monténégrine et la Macédoine, de la nation macédonienne. Ce lien unissant les nations constitutives aux républiques est fondamental pour la compréhension de la problématique nationale en Yougoslavie. Car les nations constitutives sont souveraines, au sens où elles disposent du droit à l'autodétermination.

Les nations constitutives incluaient toutes les minorités nationales, qui sont désignées sous le terme de *narodnost* en serbo-croate ou *nations constituantes*, terme jugé plus neutre par l'administration communiste que celui de « minorités. » Dès la Constitution de 1946, le principe selon lequel « les minorités nationales jouissent en Yougoslavie du droit au développement culturel et au libre emploi de leur langue et de la protection de ce droit » (article 13) était inscrit en droit et appliqué. Aucune discrimination à l'encontre de ces nations constituantes n'était tolérée, et elles avaient constitutionnellement les mêmes droits civiques, politiques et culturels que les nations constitutives. Ce qui les distinguait se situait au niveau de la souveraineté, car les nations constituantes ne disposaient pas du droit à l'autodétermination. Cette différence de statut était justifiée par le fait que les nations constituantes les plus importantes, en l'occurrence les Hongrois et les Albanais, avaient leur propre État de référence. Cette disposition visait à empêcher ces communautés nationales de faire valoir leur droit à l'autodétermination et de réclamer leur rattachement à leur État de référence, à savoir la Hongrie ou l'Albanie.

Cette ambiguïté du droit d'autodétermination sera par la suite au cœur des conflits nationaux, et servira comme justification juridique de la guerre. Elle sera utilisée à géométrie variable par et pour toutes les populations.

Lors du 7^e Congrès de la Ligue des communistes, en 1958, quelques délégués émirent la proposition de « former une *nation yougoslave* et d'abolir les républiques »⁸. Ils furent très mal accueillis car la *nation yougoslave*, création artificielle du Roi Alexandre, donc de la première Yougoslavie, laissait apparaître une volonté « centralisatrice » de la monarchie, ce qui équivalait aux yeux des différents peuples de la Yougoslavie à une volonté hégémonique du peuple serbe. En 1963, Tito lui-même se fit l'avocat de « l'intégration yougoslave », tout au moins dans le sens culturel, affirmant : « Si nous voulons créer une culture socialiste, nous devons avoir un programme commun. Il doit être yougoslave. Chaque république ou nation ne peut créer sa propre culture socialiste, sinon cela voudra dire à nouveau la séparation »⁹. Ces idées rencontrèrent une résistance acharnée dans les différentes républiques. En 1967, Tito dut reculer et affirma que le terme « yougoslave » signifie « membre de notre communauté socialiste, et non pas membre de notre nation »¹⁰. Officiellement, il n'y aurait donc pas de nation yougoslave.

large part, ils sont athées en 1980), vivent principalement en Bosnie-Herzégovine, mais aussi dans une région de Serbie du sud et du nord du Monténégro, l'ancien Sandžak de Novi Pazar.

⁸ Entrevue avec Dušan Bilandžić dans *Vjesnik*, le 8 mai 1982.

⁹ *Politika*, du 14 février 1963.

¹⁰ Dušan Bilandžić, *op.cit.*

D'après le recensement de 1991, la répartition sur l'ensemble du territoire par appartenance nationale, en chiffres absolus et en pourcentage de la population, était la suivante :

Serbes : 8 827 000 (36,2%), Croates : 4 633 000 (19,7%), Musulmans : 2 307 000 (9,8%), Albanais : 2 173 000 (9,2%), Slovènes : 1 751 000 (7,4%), Macédoniens : 1 372 000 (5,8%), Monténégrins : 534 000 (2,3%), Hongrois : 378 000 (1,6%)¹¹.

Lors du recensement, les populations étaient totalement libres dans le choix de leur appartenance nationale. Voici la répartition de la population par république. Nous indiquons la population totale de la république ainsi que les pourcentages correspondant à la population majoritaire et aux principales minorités :

Slovénie : 1 963 000 dont Slovènes : 87,6% ; Croates : 2,7% ; autres : 9,7%.

Croatie : 4 365 000 dont Croates : 77,9% ; Serbes : 12,2% ; autres : 9,9%.

Bosnie-Herzégovine : 4 760 000 dont Musulmans : 43,7% ; Serbes : 31,4% ; Croates : 17,3%, « Yougoslaves » : 5,5%, autres : 2,1%.

Serbie (seule) : 5 824 000 dont Serbes : 87,3% ; Musulmans : 3% ; autres : 9,7%.

Voïvodine : 2 013 000 dont Serbes : 57,3% ; Hongrois : 16,9% ; « Yougoslaves » : 8,4% ; Croates : 3,7% ; autres : 13,7%.

Kosovo : 1 950 000 dont Albanais : 82,2% ; Serbes : 10% ; Musulmans : 2,9% ; Roms : 2,2% ; autres : 2,7%.

Monténégro : 615 000 dont Monténégrins : 68,1% ; Musulmans : 14,6% ; Serbes : 9,3% ; Albanais : 6,6% ; « Yougoslaves » : 4,2% ; autres : 3,5%.

Macédoine : 2 034 000 dont Macédoniens : 64,6% ; Albanais : 21% ; autres : 14,4%.

Les minorités importantes sont, de manière générale, réparties de façon assez homogène : la plupart des Hongrois vivent en Voïvodine, les minorités albanaises forment l'immense majorité du Kosovo, de même qu'une part importante de la population macédonienne. À l'exception de la Slovénie, où les minorités sont principalement issues d'une émigration économique (sauf une quantité négligeable d'Italiens), les autres républiques révèlent le caractère historique de la composition nationale.

L'essence même du fonctionnement des institutions laissait entrevoir la forme inconstitutionnelle du sentiment yougoslave. Tito, pour consolider son pouvoir, devait nécessairement accorder des concessions aux différentes nations qui composaient l'espace yougoslave. Malgré un régime strict, l'établissement d'un pouvoir autoritaire, et l'idéal communiste affiché, le pays a subi des conflits nationaux assez importants durant sa présidence : les émeutes du Kosovo en 1968, le « Printemps croate » de 1971, sont autant de manifestations radicales d'un nationalisme toujours vivace. Pour mettre

¹¹ Nous ne mentionnons ici que les principales, sachant que le territoire yougoslave comprend, en dehors des six nations constitutives (Slovènes, Croates, Musulmans, Serbes, Monténégrins et Macédoniens), 19 nationalités dont : Albanais, Hongrois, Tsiganes, Valaques, Italiens, Allemands, Ruthènes, Turcs, Roumains, Bulgares, Ukrainiens, etc. Il est à noter que 2,9% de la population s'était définis comme « yougoslave. » Les « Yougoslaves » étaient tous ceux qui avaient choisi, outre la citoyenneté, l'appartenance nationale yougoslave.

un terme à ces clivages nationaux permanents, la constitution de 1974 les a institutionnalisés et en a fait la base du fonctionnement de la fédération. Cette conceptualisation de la nation au sein de l'État fédéral a eu comme effet direct d'ancrer l'identification nationale aux peuples, incluant tant les nations (*narod*) que les minorités nationales (*narodnost*). Ainsi, on était loyal à son pays (*la Yougoslavie*), mais cela n'excluait pas de l'être également à sa propre nation ou minorité nationale particulière, en dedans comme en dehors des institutions. Dans les années 1980, cela va brider l'émergence de mouvements civiques s'appuyant sur un programme strictement citoyen, c'est-à-dire identifiant l'individu indépendamment de son origine nationale.

Les principaux aménagements de la constitution de 1974

La complexité de l'architecture constitutionnelle, à travers ses composantes administratives, illustre véritablement les conflits d'intérêt interrpublicains, comme les nécessaires compromis établis en 1974 en vue de répondre aux aspirations des différentes nations et nationalités composant la fédération yougoslave.

Selon Balša Špadijer, à travers la constitution de 1974, les fonctions de la fédération sont réduites « aux affaires indispensables qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la communauté yougoslave »¹². Il est très difficile de déterminer quelles sont ses prérogatives, et surtout ses limitations, si l'on ne garde à l'esprit que la fédération est une émanation de décisions prises après concertation, au sein des différents organismes composant l'administration globale de la Yougoslavie, c'est-à-dire l'Assemblée de la RSFY¹³, l'Assemblée des Républiques et Provinces¹⁴ et l'Assemblée de Communes¹⁵, sachant que les rapports entre les organes de la fédération, des républiques et provinces ne sont pas hiérarchiques. Les autres organes fédéraux sont formés du Conseil exécutif fédéral¹⁶ et de la Présidence fédérale¹⁷, dont les membres sont eux-mêmes élus suivant le principe de la représentation nationale. La disparité dans le nombre d'élus au sein des instances fédérales est purement formelle, car il suffit qu'une seule des unités de la fédération (incluant les provinces) s'oppose à une proposition de loi ou d'amendement pour que cette dernière soit rejetée ou repoussée à plus tard.

¹² Balša Špadijer in, *Revue de politique internationale*, 5 octobre 1979. Voir aussi Krudo Meneghello-Dincic, « Le nouveau fédéralisme yougoslave », *La Documentation française*, Notes et Etudes documentaires, n°3888-3889, 10 mai 1972, p.10.

¹³ Composée du Conseil fédéral et du Conseil des Républiques et Provinces. Le Conseil fédéral est formé selon une représentation paritaire des républiques et provinces, soit 30 délégués des communautés autogestionnaires, 30 délégués des organisations sociopolitiques de chaque république et 20 délégués de chaque sous-république (ou province autonome).

¹⁴ Composée elle-même du Conseil du Travail associé, du Conseil des Communes et du Conseil sociopolitique. À l'échelon supérieur, le Conseil des Républiques et Provinces (ou Conseil des nationalités) est composé de 12 membres par république, et de 8 membres par sous-république. Ce Conseil représente essentiellement les intérêts des républiques et sous-républiques au sein de la fédération, en prolongement de l'Assemblée des Républiques et Provinces. D'où une contradiction dans ses devoirs fédératifs et ses fonctions républicaines.

¹⁵ Composée du Conseil du Travail associé, du Conseil des Communautés locales et du Conseil sociopolitique.

¹⁶ Le Conseil exécutif fédéral (savezno izvršno Veće, SIV) comprend 8 membres, un pour chaque république et sous-république. Son rôle est d'harmoniser les positions et les intérêts des assemblées fédérales et républicaines. En cas de désaccord entre les assemblées, le Conseil exécutif fédéral est habilité à prendre des « mesures provisoires » (valables tout au plus un an, et votées à la majorité des deux tiers) sous forme de décrets. Les membres du cabinet sont élus par l'Assemblée fédérale. Le Président du Conseil exécutif fédéral est nommé Premier ministre.

¹⁷ La Présidence fédérale comprend elle aussi 8 membres. La présidence examine l'application de la politique, des lois et autres actes de l'Assemblée fédérale, et donne son avis. Le Président est élu pour un an par les membres de la Présidence, suivant l'ordre alphabétique de la dénomination des républiques et des provinces.

La nouvelle Constitution fédérale reconnaît aux républiques et provinces le droit de légiférer dans pratiquement tous les domaines, c'est-à-dire d'orienter leurs propres politiques législative, économique, fiscale, sociale, militaire et dans une certaine mesure, leur propre politique étrangère, tant que ces lois n'entraient pas en contradiction avec les lois fédérales (amendement XXXI).

Sur le plan économique, l'amendement XXVII stipule que « la politique d'émission [monétaire] commune est réalisée par la Banque nationale de Yougoslavie et les banques nationales des républiques et provinces autonomes », ce qui a pour effet immédiat de pousser chaque république et province à se doter d'une banque nationale, avec pour corollaire un rattachement de plus en plus ténu de ces banques aux entreprises liées aux républiques. Sur le plan fiscal, l'amendement XXVII limite le pouvoir « d'ingérence » de la fédération sur les républiques et provinces, qui vont décider des modalités de perception et de répartition des recettes de l'imposition. La fédération n'intervient plus, en matière fiscale, qu'en cas de perturbations graves sur le marché ou l'économie, ou « lorsque les intérêts de la défense nationale ou les autres besoins exceptionnels du pays l'exigent »¹⁸. D'autre part, l'amendement XXVI précise que,

« le plan social de la Yougoslavie, se fondant sur les plans et les programmes de développement de tous les facteurs intéressés, ainsi que sur les intérêts communs ainsi harmonisés, détermine la politique économique commune et, en accord avec celle-ci, oriente la production sociale, conformément aux rapports socio-économiques autogestionnaires socialistes »¹⁹.

Ces « facteurs » concernent « les travailleurs, les organisations de travail associé, les communautés d'intéressement, les communes et les autres communautés d'autogestion ainsi que les républiques et les provinces » (amendement XXVI). Parmi les principales raisons invoquées pour voter cet amendement, figure la volonté de rationaliser les domaines de compétence de l'autogestion à l'échelle locale, dans le but de promouvoir et d'élargir le champ décisionnel aux acteurs locaux, selon un principe collectiviste de gestion en amont de l'État. La primauté revenant aux partis et à leurs membres, le sommet de la hiérarchie n'est nullement inquiété. La fédération conserve, quant à elle, le choix de l'orientation globale du système de planification. Mais, si elle se réserve le cadre général des lois relatives au maintien d'un marché unique yougoslave – c'est-à-dire le système monétaire unique, le commerce extérieur et les rapports de crédits avec l'étranger, la protection douanière et extratarifaire, et le système des ressources et de volume global des moyens de financement de la fédération – les républiques et les provinces, par le biais du Conseil des Républiques et Provinces, conservent un droit de regard sur ces mêmes dispositions. Pour peu que les républiques et provinces s'opposent sur la politique globale de la fédération, la procédure s'alourdit et freine la bonne marche des institutions. Il en résulte un repli sur soi de chaque entité, en l'absence de solution commune.

Par ailleurs, sur le plan de la défense,

« une loi fédérale du 12 février 1969 a prescrit que toutes les communautés sociopolitiques et les organisations de travail sont tenues d'organiser et de

¹⁸ Krudo Meneghello-Dincic, *op.cit.* p.32.

¹⁹ *Idem.* p.18.

financer la défense territoriale sur leur territoire, avec tous les citoyens capables de porter les armes »²⁰.

La défense territoriale (Ou Teritorijalna Odbrana, TO), qui existait déjà avant, est maintenant gérée et financée par les républiques et provinces autonomes.

Sur le plan international, les républiques et les provinces participent à la décision ou l'adoption de traités internationaux de par leur présence au sein des institutions fédérales, et *a fortiori*, si la conclusion de ces traités nécessite l'adoption de nouvelles lois au niveau des républiques et provinces. Des commissions des Affaires étrangères existent dans chaque parlement républicain.

En définitive, la constitution de 1974 a créé, d'un point de vue institutionnel, « un découpage vertical du pouvoir central, dont le résultat fut la transformation d'un pouvoir autoritaire unitaire en un pouvoir autoritaire décentralisé (au niveau des républiques) »²¹.

À travers la constitution de 1974, Edvard Kardelj, soutenu et promu en cela par Tito, met en place une répartition stricte des rapports de pouvoir. La présidence tournante²² interdit la possibilité d'une prise de pouvoir personnel, qui serait à l'image du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique. Le prix de la continuité inclut, pour les membres du Comité central, ainsi que pour toutes les instances fédérales, la négociation et le compromis incessant pour chaque décision politique, afin qu'aucune république, province ou nationalité ne soit lésée, ce qui sera défini comme le « culte du consensus »²³. L'évolution des républiques et des provinces vers une gestion de plus en plus autarcique des moyens de production, l'atomisation du marché yougoslave, les blocages imposés par les *veto* des républiques et des provinces, comme l'incapacité des instances fédérales à formuler une politique cohérente qui réponde aux besoins concrets de la population, amènent l'élite politique à réfléchir à une redéfinition, voire à une remise en question, des prérogatives de l'État commun.

²⁰ *Idem.* p.33.

²¹ Voir Vesna Pešić, in Nejboša Popov (éd.), *Srpska strana rata. Trauma I katarza u istorijskom pamćenju*, Republika, Beograd, 1996, p.26.

²² Suivant la constitution de 1974, la Présidence de la RSFY comprenait un membre par république et province autonome, tous élus pour cinq ans (article 324) par les Parlements des républiques et des provinces autonomes (article 321). Cette présidence collective comptait un Président de la Présidence, et un vice-Président. Après le décès de Tito en mai 1980, qui avait été élu Président à vie, une Présidence tournante se met en place, chaque Président et vice-Président étant élu par ses « pairs » pour une période de un an (article 327).

²³ Jean-Claude Pomonti, *La Yougoslavie sans Tito*, in *Le Monde*, 5 mai 1981.

LA CRISE ÉCONOMIQUE ALIMENTE LES DIVISIONS

La Yougoslavie a bénéficié d'une croissance continue pendant les trois décennies de l'après-guerre, assurant des gains réels de niveau de vie pour toute la population, même si elle s'est combinée à la persistance des écarts régionaux et de tensions quant au mode de gestion et de distribution des richesses. L'ouverture de la Yougoslavie au marché mondial et à ses mécanismes de prix, avec la réforme de 1965, l'a propulsée dans le lot des pays dépendant des importations de pétrole (au sacrifice de son charbon – d'où les grandes luttes de mineurs quand il fallut, après les chocs pétroliers, revoir les choix énergétiques). Avec la hausse des taux d'intérêt au début des années 1980, la dette extérieure de 20 milliards de dollars USD place le pays sous la pression des organisations pourvoyeuses de crédits, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (le FMI). Le deuxième choc pétrolier accélère la crise mondiale, ce qui se traduit en Yougoslavie par une contraction de la production et des échanges, touchant tous les aspects liés à la qualité de vie de la population. Dans les années 1980, les pouvoirs politiques n'ont non seulement plus les moyens de maintenir le niveau de vie des populations, mais sont incapables d'enrayer sa chute. Les premiers plans dits de « rigueur » appliqués par l'exécutif fédéral à partir de 1982, confrontent les populations, pour la première fois depuis la guerre, à d'inefficaces politiques d'austérité qui sont perçues comme injustes, car fort inégalement réparties. D'où la montée des résistances et conflits nationaux et sociaux au cours des années 1980, dont l'inflation à trois chiffres est un des reflets. L'efficacité supposée ou la légitimité de telles réformes dépendait étroitement de leur adéquation aux valeurs du système et de sa capacité à mobiliser ses forces vives, organisées sur des bases autogestionnaires, autrement dit, sa base sociale. Au contraire, les appareils en place vont chercher à imposer d'en haut, sans transparence, des mesures qui vont achever de désintégrer toutes les solidarités. La fédération s'avère rapidement incapable d'imposer une politique économique qui s'applique sur l'ensemble du territoire dépendant de sa juridiction. *De facto*, c'est l'existence de la fédération qui est remise en question car à partir de 1990 les républiques s'efforcent de s'émanciper, par tous les moyens.

L'endettement à partir des années 1970

L'autogestion, dans le cadre de laquelle les réformes de 1975 et 1977 devaient permettre une redynamisation de l'industrie, une responsabilisation du plus grand nombre dans les choix comme dans l'application des projets économiques par le biais des instruments de production, est mise à mal par la crise économique, sous pression mondiale. La population subit de plein fouet l'affaiblissement du pouvoir d'achat, la pénurie des biens de consommation courante (en grande partie associée à l'attente, par les producteurs, de prix montants, dans un contexte d'inflation galopante) et le chômage endémique. Le malaise diffus et constant, aggravé par les différentes mesures d'austérité prises par les gouvernements successifs durant les années 1980, se traduit dans les faits par des milliers de grèves qui ne trouvent pas de relais politique, après la répression de toutes les oppositions – de gauche comme de droite – au cours des années 1970. Les discours des élites se transforment en échos déformants des mécontentements, les détournant vers des interprétations nationalistes de la crise (où « les autres » sont toujours responsables), s'autoalimentant de préjugés et de ressentiments.

Jusqu'à l'extrême fin des années 1970, les Yougoslaves connaissaient une croissance réelle de leur niveau de vie de 5% par an en moyenne. La dette extérieure²⁴, et le taux d'inflation, supérieur à la croissance économique, inversent, par la suite, la tendance. La libération partielle des prix fait grimper le taux d'inflation à 25% en 1983. Le programme de stabilisation décidé en juillet 1983 par le gouvernement Planinc (1980-1984) prévoit un train de réformes pour juguler l'inflation, relancer l'économie, régionale comme nationale, et combler le déficit commercial extérieur. Ce programme, faute de mise en application en aval, aura des résultats limités²⁵. Parallèlement, l'intervention du FMI, prônant une libéralisation accrue, provoque une flambée des prix (augmentation de 20% entre 1984 et 1985) et du taux d'inflation (plus de 50% en 1984, 75% en 1985, 88% en 1986, 170% en 1987²⁶). En raison de l'insuffisance de la

²⁴ La dette extérieure de la Yougoslavie est de 2 milliards de dollars USD en 1970, 6 milliards de dollars USD en 1975, 14,952 milliards de dollars USD en 1979, 18,395 milliards de dollars USD en 1980, 20,804 milliards de dollars USD en 1981, pour se maintenir autour de ce chiffre tout au long des années 1980. Le gonflement de la dette s'explique aussi en partie par la hausse des taux d'intérêt, qui explosent à partir de 1978. Les taux d'intérêt s'élevaient en moyenne à 5,5% en 1977, 8,8% en 1978, 12,1% en 1979, 14,2% en 1980, 16,8% en 1981.

²⁵ Ce programme vise essentiellement à ralentir la consommation en augmentant le prix de certains produits de base (comme l'électricité, le charbon, certains produits métallurgiques et chimiques de base, les tarifs des chemins de fer et autres) et à éliminer les trop grandes disparités de prix entre secteurs économiques, et, d'autre part, à harmoniser les prix entre les régions. Par ailleurs, le déficit commercial de la Yougoslavie à la fin des années 1970 avait atteint des sommes records : -4,376 milliards de dollars USD en 1977, -4,315 milliards de dollars USD en 1978, -7,225 milliards de dollars USD en 1979. Aussi, le gouvernement Planinc, pour éponger le déficit, met en place une politique d'importation restrictive, pénalisant tout autant les entreprises que les consommateurs.

²⁶ Au début des années 1980, l'inflation oscille en moyenne entre 85% et 105%, pour augmenter jusqu'à 800-900% au tournant de la décennie. L'inflation atteint 2000 % en décembre 1989.

production des entreprises, une économie de substitution se met en place, au détriment de la production nationale. Le marché yougoslave ne peut plus fournir l'ensemble des produits à forte valeur ajoutée, ni même les produits de base pour son industrie de transformation, nécessaire à une demande en pleine croissance. Les files d'attente devant les magasins réapparaissent en 1981-1982 pour acheter de l'essence (avec des bons), du sucre, des détergents ou du café, ce qui n'était plus arrivé depuis les années 1960. Le marché national, toujours plus lié à la consommation de type occidental, alimente autant la dette de l'État, que la frustration des consommateurs, habitués à un niveau de vie relativement élevé. Une politique restrictive dans le domaine des crédits à la consommation contribue à la détérioration du niveau de vie, tandis que l'épargne est grignotée par l'inflation. Même si les années 1985-1986 laissent croire à une amélioration, le gouvernement Mikulić (1984-1988) relâchant la pression budgétaire, le niveau de vie comme le pouvoir d'achat retombent en 1987. Les grèves se multiplient dans les entreprises – 851 enregistrées en 1986, 1570 en 1987, 1900 en 1989 – freinant une production déjà largement en dessous des capacités réelles des entreprises²⁷.

Si les mesures de « stabilisation » prises par les pouvoirs politiques, avec « l'aide » du FMI, permettent de réduire sensiblement le déficit du commerce extérieur, le coût social se mesure à l'aune de l'une de ses conséquences : le creusement des inégalités régionales dans le cadre de tous les maux (chômage et inflation) – ce qui signifie la perte du ciment socio-économique de la fédération, dans un contexte de grave crise morale et politique. Le nombre de personnes en quête de travail est de 738 000 en 1978, en progression de 3% par rapport à 1977. En 1981, le chômage touche 12% de la population yougoslave. En 1983, le chômage augmente à un rythme presque trois fois plus rapide que celui des créations d'emplois, avec des disparités énormes entre les régions. Il y a un chômeur sur 100 actifs en Slovénie, contre 10 sur 100 au Kosovo²⁸. En 1985, le nombre de chômeurs dépasse le million (1 040 000), soit 13% de la population active. Là encore, la disparité régionale est explicite : pour 18 personnes sans emploi sur mille travailleurs du secteur socialisé (autogestionnaire) en Slovénie, il y en a 571 pour mille au Kosovo. Le fort taux de chômage dans les régions « sous-développées » radicalise essentiellement la population jeune, de plus en plus diplômée mais sans perspectives d'avenir précises (notamment pour les jeunes Albanais du Kosovo, ayant eu massivement accès à l'université de Priština en langue albanaise, au cours des années 1970). Ils se désintéressent de l'idéologie d'un Parti décrédibilisé, sont conscients des inégalités sociales et nationales criantes, et sont sensibles aux discours qui promettent un avenir radieux dans le choix d'une voie « nationale. » Les régions riches, dans leur volonté de s'accrocher aux standards économiques européens, perçoivent la fédération comme un fardeau encombrant, et l'aide aux régions pauvres

Entre 1979 et 1989, l'inflation annuelle est de l'ordre de 123%, in The World Bank, *World Development Report Investing in Health*, New York, Oxford University Press, 1993.

²⁷ Un décret de mars 1987 lie l'augmentation des salaires à la hausse de la productivité. Ses effets seront très limités et augmenteront d'autant plus l'insatisfaction des ouvriers. D'autre part, nombreuses seront les entreprises qui ne pourront pas verser les salaires de leurs employés pendant plusieurs mois.

²⁸ Tatjana Globokar, *L'année économique. Le Courrier des pays de l'Est*, 1983-1984. La Documentation Française, Paris, 1984, p.218.

comme des dépenses inutiles, alors que les régions les moins développées se perçoivent elles-mêmes comme exploitées et discriminées. Le manque de consensus est flagrant, et l'avenir de l'autogestion fait l'objet de débats permanents au sein des institutions du pays, mais non pas d'un grand débat public associant les intéressés. Car de plus en plus, les élites au pouvoir vont chercher à se débarrasser de ce système décrié comme « inefficace » – et effectivement non doté de mécanismes conformes aux valeurs qu'il défend.

La perception populaire, marquée par le souvenir d'un âge d'or, sous Tito²⁹, valorisé et en partie mythifié par la crise, porte à stigmatiser « l'incompétence » des dirigeants et la « trahison » des responsables politiques. La devise du « travailler peu, avoir beaucoup d'argent »³⁰, maxime dont s'enorgueillissaient les classes ouvrière et moyenne, ne tient plus. Le système économique et politique en Yougoslavie a favorisé un endettement interne et externe que la classe dirigeante s'est évertuée à masquer durant de longues années. Cet endettement trouve ses racines, au plan intérieur, dans la politique d'intégration et d'association des entreprises, entamée à partir des années 1960, dont la logique s'est infléchie et concrétisée statutairement par les dispositions constitutionnelles de 1974. Elle a donné naissance à des conglomerats d'entreprises très puissants et très influents – mais aussi à un endettement intérieur et extérieur très fort envers un système bancaire subordonné, dans cette ultime phase, aux entreprises. Les dix premières entreprises de Yougoslavie représentaient, en 1972, 18,4% du commerce yougoslave.³¹ Cette caractéristique de l'industrie yougoslave, qui s'établit sur une base régionale, crée des réseaux informels de clientélisme, encore accentués par les réformes constitutionnelles, liant étroitement les banques aux grands groupes industriels³².

²⁹ Dont le culte de la personnalité et l'autoglorification ont soigneusement été entretenus même après sa mort, ce qui placera les cadres politiques dans une situation contradictoire lorsqu'il s'agira de reconnaître les erreurs du passé.

³⁰ « Malo rada, puno para ».

³¹ Bruce McFarlane, *Yugoslavia, Politics, Economics and Society*, op.cit. p.151.

³² Le cas du conglomérat Agrokomerc, situé dans la région de Bihać en Bosnie-Herzégovine, dont les malversations financières sont révélées en 1987, est l'exemple type de cette imbrication des élites politiques et des cadres d'entreprise, dont les montages politico-financiers servaient essentiellement un clientélisme bureaucratique. Fikret Abdić, directeur d'Agrokomerc, qui siège aussi au Comité central de la Ligue des communistes yougoslaves, est alors exclu et démis de ses fonctions, ainsi que Hamdija Pozderac originaire de Cazin (dont le frère Hakija était rétribué par l'entreprise, à titre de conseiller). Branko Mikulić, Premier ministre fédéral, lui-même originaire de Bosnie-Herzégovine, est indirectement attaqué, et sort politiquement affaibli du scandale (il devra à son tour démissionner le 30 décembre 1988, le parlement fédéral ayant voté contre lui une motion de censure). L'affaire Agrokomerc dévoile aussi l'arrière-plan du système économique-financier qui règne en Yougoslavie. Les banques locales étant intimement liées aux entreprises, plus encore lorsqu'il s'agit de grands conglomerats comme Agrokomerc, qui font fonctionner l'économie et vivre toute une région, il est difficile de leur refuser l'octroi de crédits, ou le rééchelonnement des dettes, même lorsque la Banque centrale émet des consignes strictes concernant les crédits à court terme. Or, les taux d'inflation étant importants, les crédits à court terme rééchelonnés se transforment en prêts gratuits (car plus bas que le taux d'inflation), et contribuent à alimenter l'endettement croissant de l'économie interne. Cela rend les banques non solvables, et maintient debout des entreprises qui sont en faillite virtuelle.

Cette relation banques/entreprises, principale pierre d'achoppement du système autogestionnaire yougoslave, a donné un contenu spécifique aux rapports marchands. Elle incitait à l'expansion, mais sans réels risques de fermeture des entreprises, ni de licenciement économique : le chômage des années 1970 provenait de l'insuffisance de la création d'emplois. Dans ce système, les mécanismes de crédits répondaient aux demandes des entreprises dont les banques étaient en quelque sorte les institutions financières, sans réels risques de marché et sans autonomie d'un capital bancaire (après les réformes des années 1970). D'où une logique d'endettement généralisé de l'économie. Cette politique a d'autre part permis le financement d'un certain nombre de projets coûteux, dont l'utilité relevait de politiques de prestige et d'autonomie régionale, reflétant la montée du nationalisme. Ce « compartimentage » croissant des républiques et provinces symbolisait la suprématie d'une bureaucratie décentralisée, où les critères de cohérence économique étaient avant tout politiques. En ce sens, le fonctionnement du système a empêché de mettre en place « un mécanisme efficace qui éviterait de consommer ce que l'on ne possède pas, régulant à chaque instant toutes les formes de revenus et empêchant les dépassements »³³ ; et a forcé les banques à céder aux demandes de crédits de la part des entreprises en tolérant que « 70% des crédits à court terme deviennent des crédits à long terme, laissant croire qu'avec un dinar, on peut en faire dix »³⁴.

³³ Tatjana Globokar, *L'année économique. Le courrier des pays de l'Est*, 1982-83, *op.cit.* pp.217-218.

³⁴ Discours de Milka Planinc, paru dans *Borba* du 15 avril 1983, in Tatjana Globokar, *Idem.* p.218.

Les enjeux des réformes : les richesses de la « propriété sociale »

Les différentes sessions de la LC de Yougoslavie, comme ses « composantes » républicaines, n'ont de cesse de réaffirmer durant la décennie 1980 qu'il est nécessaire de repenser les structures autogestionnaires³⁵, afin de rationaliser les différents secteurs de l'industrie. Mais comment entendaient-elles les réformes ? En pratique et sans le dire, il s'agissait de supprimer les droits autogestionnaires acquis et avec eux la « propriété sociale », « à tous et à personne », cristallisée dans la constitution de 1974. Celle-ci empêchait à la fois l'appropriation des richesses par l'État (critique du système soviétique) et par les collectifs d'entreprise (critique des traits dominants des réformes de 1965). La volonté des élites politiques de réformer le complexe industriel se heurtait ainsi à l'héritage constitutionnel et juridique de la Yougoslavie titiste, d'autant que les privilèges de pouvoir de l'État-parti étaient désormais répartis sur des bases de plus en plus confédératives. Surtout, deux axes de questions fondamentales traversaient les réformes : celui de la démocratie politique et du pluralisme (qui remettait en cause le monopole de pouvoir du parti unique) et celui des transformations socio-économiques concernant la propriété. Fallait-il tenter de trouver les solutions pour réduire les gaspillages et les inégalités et pour assurer une transparence de gestion dans le cadre d'une propriété autogérée par les producteurs ? Pour les dirigeants au pouvoir, il s'agissait d'une remise en cause fondamentale de celle-ci, à leur profit³⁶.

C'est en partie pour libéraliser l'économie que le gouvernement Planinc a tenté de réformer les statuts des entreprises, puis entrepris le plan de stabilisation à long terme, décidé en 1986, applicable à partir de 1987, appelé « résolution sur le développement socio-économique du pays en 1987. » Les entreprises yougoslaves revêtent un caractère juridique de personne morale. Elles ne peuvent être liquidées arbitrairement par aucun organe. La liquidation passe par une série de procédures juridiques compliquées, auxquelles les comités de travailleurs ainsi que les fondateurs de l'entreprise prennent part. Or, pour accélérer le train de réformes préconisé par le FMI, le 1^{er} juillet 1987, une nouvelle loi donne six mois aux entreprises déficitaires pour éponger leurs pertes, sous peine d'être déclarées en faillite. Une loi sur la « réorganisation financière de l'entreprise » introduit des pénalités financières et permet de refuser des crédits à une entreprise insolvable. Le but affiché était d'assainir l'économie, en fermant les entreprises en faillite, et de mettre en place la refonte du système fiscal qui permettrait à l'État de gérer son budget à partir d'une base réaliste. En 1986, 2 306 entreprises, employant 600 000 ouvriers, ont travaillé à perte, et 200 se trouvent sur la liste des liquidations, dans un pays qui compte déjà plus d'un million de chômeurs³⁷. Cette

³⁵ L'autogestion yougoslave, en tant que modèle d'une production/gestion de la propriété sociale, suppose en théorie que la base, c'est-à-dire les ouvriers, qualifiés ou non, contrôlent et s'entendent avec la direction quant à l'orientation et à la répartition des fonds propres de l'entreprise, comme de ses grands choix d'investissements.

³⁶ Ce qui passait en fait pour une phase d'étatisation se légitimant sur des bases nationalistes avant de se tourner vers les recettes universelles de privatisations prônées par les institutions de la mondialisation. Série d'entretiens avec Catherine Samary.

³⁷ *Financial Times*, 8 avril 1987, in Tatjana Globokar, *Le Courrier des pays de l'Est, l'Année économique*, 1987, *op.cit.* p.192.

nouvelle orientation des dirigeants politiques au plus haut niveau de l'État ne peut se réaliser que dans la douleur. En 1989, 248 entreprises, comprenant 89 400 ouvriers, sont déclarées en faillite. Dans les premiers mois de 1990, ce sont 889 entreprises, soit 525 000 ouvriers, qui sont visées par la liquidation. Ces entreprises se situent essentiellement en Serbie étroite (c'est-à-dire hors Voïvodine et Kosovo), en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine et au Monténégro. En septembre 1990, la Banque mondiale estime à 2 435 les entreprises déficitaires, correspondant à 1,3 million de travailleurs. Les secteurs les plus touchés sont l'énergie, les industries métallurgiques et le textile, qui sont traditionnellement pourvoyeurs d'emplois et par ailleurs sources de recettes à l'exportation vitales pour l'économie yougoslave. Cela entraîne la paupérisation d'une population déjà éprouvée par la crise croissante depuis le début de la décennie 1980, accentue la réalité des disparités régionales, mais touche aussi une partie de la classe dirigeante, conservatrice, jalouse de son niveau de vie et de ses habitudes.

Entre 1979 et 1985, les revenus réels par individu (en monnaie constante) dans le « secteur socialisé » (c'est-à-dire dans le secteur autogestionnaire) diminuent de 25%. Le niveau de vie des Yougoslaves chute de 40% entre 1982 et 1989, 60% de la population vivant au seuil de la pauvreté³⁸. Là encore, les disparités entre les républiques sont énormes. Les troubles les plus importants se manifestent dans les régions les plus touchées par la crise économique, notamment au Kosovo. Les grèves dans les entreprises et les usines, qui se multiplient à partir de 1987, sont autant liées à l'insatisfaction des conditions de travail, à la peur de voir l'usine fermer, qu'aux retards de paiement qui s'échelonnent parfois sur plusieurs mois. S'y ajoute à partir de 1988 une connotation politique correspondant à la pression exercée sur une partie de la direction de la LC de Yougoslavie, et ce dans toutes les républiques.

Le contexte de crise économique, sur fond de malaise social, renforce les tentations de replis régionaux et nationaux. Si la structure dynamique des mécanismes de prise de décision au niveau républicain offre *a contrario* plus de latitude pour imposer des actions concrètes, les républiques se refusent dans un premier temps à engager une réflexion de fond sur l'autogestion. L'immobilisme de la fédération est une résultante de cette approche stratégique et politique des Liges républicaines, fondée sur le choix de la primauté nationale et républicaine, au détriment d'une LC de Yougoslavie incapable selon elles « d'incarner un projet cohérent, voire un consensus »³⁹. Aussi, à la crise structurelle de l'économie yougoslave, se superpose la résistance des républiques à tout retour centralisateur de la fédération.

Le gouvernement Marković (1989-1991), qui entre en fonction en mars 1989, marque un tournant qui se veut décisif. Comprenant la crise profonde que traverse la Yougoslavie, Marković axe ses projets de réformes selon une double logique : revitaliser les prérogatives de la fédération en coordonnant et unifiant les visions antagonistes des républiques, afin, dans un second temps, de réduire le rôle global de l'État dans l'économie et la société. Ante Marković prévoyait, à terme, de faire de la Yougoslavie « un pays occidental démocratique avec un système capitaliste. »

³⁸ Voir Nick Beam, *FMI, la thérapie de choc et la recolonisation des Balkans*, <http://www.wsws.org/sh/1999/apr1999/imf-a17.shtml>

³⁹ Catherine Samary, *Le marché contre l'autogestion. L'expérience yougoslave*, *op.cit.* p.237.

Autrement dit, Marković prônait le renversement d'une économie socialiste au profit d'une économie de marché, afin d'ancrer la Yougoslavie au marché mondial occidental. De telles réformes économiques incluaient nécessairement leur pendant politique, c'est pourquoi l'introduction du multipartisme politique au sein de la fédération est apparue comme une nécessité urgente à ses yeux (elle n'aura lieu qu'en 1990 pour les instances fédérales).

Insistant sur la nécessité de rompre avec la période précédente, Marković, entouré de conseillers acquis à sa cause, entreprend une série de réformes plus tard baptisées « 11+3 »⁴⁰, visant à transformer en profondeur l'économie yougoslave. Dans un premier temps, il s'agissait de juguler l'inflation. Son programme anti-inflationniste, voté en décembre 1989 et inspiré d'une étude approfondie de l'économiste Oskar Kovač, donne des résultats concrets dès 1990. En 1989, le taux d'inflation atteignait 1 500%, tandis que la hausse des prix avait augmenté de 2 500% par rapport à décembre 1988. Le taux d'inflation se stabilise autour de 8% en 1990, pour atteindre un taux quasi nul en avril 1990. Une politique monétaire stricte mise en place dès 1989, s'appuyant sur un taux de change officiel fixe, ancré au mark allemand (7 dinars pour un mark), permet la même année de rendre à nouveau convertible la monnaie yougoslave. Le réajustement structurel du système bancaire, l'assainissement des comptes⁴¹ et la mise en faillite des banques non solvables, parallèlement à la création de banques à capitaux mixtes, permettaient, d'une part, de moderniser le système bancaire, tout en mettant fin aux crédits frauduleux, ainsi qu'aux rapports faussés avec les entreprises ; et, d'autre part, de renforcer la position de la Banque centrale yougoslave par l'octroi de licences strictement contrôlées par cette dernière. Par ailleurs, une politique de contrôle des revenus des salariés ainsi que des prix de vente des entreprises, incluant une marge maximale pour les entreprises de 25% du prix de production, permet le rééquilibrage de la balance des paiements. Les réserves en devises augmentent régulièrement durant la période 1989-1990 : 2,8 milliards de dollars USD en mars 1989, 5,8 milliards de dollars USD en décembre 1989, 10 milliards de dollars USD en août 1990⁴². La politique de contrôle des émissions monétaires va avoir une double conséquence : la crise de liquidités des banques comme des entreprises révèle l'état de décomposition réelle des différents secteurs socialisés, permettant de pointer du doigt les banques comme les entreprises non solvables, les forçant dans un second temps à accélérer leur restructuration, ou leur mise en faillite.

La nouvelle loi sur les entreprises, votée fin 1988 et appliquée à partir de mai 1989, modifiait radicalement la loi précédente (à hauteur de 70%) en accordant statutairement des droits égaux aux investisseurs étrangers vis-à-vis des ressortissants yougoslaves, incluant des droits de propriété facilités. Une quarantaine d'amendements y sont ajoutés durant le gouvernement Marković afin de simplifier cette loi et d'assouplir la création

⁴⁰ Correspondant au nombre de réformes planifiées par le gouvernement Marković.

⁴¹ Selon Dragoljub Delić, 20 à 25% des actifs bancaires sont plus que douteux en 1989, in *Yugoslav Economic Review*, avril 1990, p.14.

⁴² Exposé de Živko Pregl, vice-Président du gouvernement fédéral, in *Yugoslav Economic Review*, avril 1991, p.17.

comme l'acquisition de nouvelles entreprises⁴³. Dès lors, la propriété privée des entreprises est inscrite en droit. Parallèlement, le marché national est ouvert aux entreprises étrangères, par une libéralisation douanière et fiscale à hauteur de 90% des importations. L'ouverture du marché national à la concurrence par la baisse des taxes à l'importation était censée accélérer les restructurations au sein des entreprises nationales. Cependant, avec quels moyens moderniser les entreprises et leur permettre de rester solvables ou concurrentielles ? La politique volontariste du gouvernement Marković recevait le soutien du FMI et de la Banque mondiale car elle correspondait globalement au modèle de Jeffrey Sachs. Mais ce n'est qu'au prix d'une « restructuration complète de l'économie » que la Yougoslavie bénéficierait de l'engagement des institutions internationales⁴⁴. Dès lors, la privatisation des entreprises, encouragée par le gouvernement, avait deux objectifs : les recapitaliser grâce à l'entrée d'investisseurs privés, locaux ou étrangers, et convertir une partie des arriérés de salaires en actions, avec la possibilité pour les ouvriers d'augmenter leur participation à hauteur de 25 à 60% du capital de l'entreprise. La finalité était de redynamiser les entreprises en responsabilisant les ouvriers, tout en modernisant les outils de production grâce à l'injection de capitaux, et d'accroître la production et la compétitivité en faisant jouer la concurrence interne (entre ouvriers) et externe (par rapport aux autres entreprises). Alors que le principe de base de l'autogestion était de socialiser les biens de production et les richesses produites, on proposait aux ouvriers (dont une partie, visée par la restructuration favorisant les départs volontaires, les retraites anticipées ainsi que de nécessaires licenciements, serait éliminée) l'achat de quelques actions d'une entreprise leur appartenant déjà, comme seule alternative à la disparition pure et simple de l'entreprise.

Cette thérapie de choc supposait que les différentes républiques, en aval, suivent la politique préconisée par le gouvernement fédéral. La victoire des « voies nationales » sur les partis pro-yougoslaves en 1990 accentue les dissensions. Ainsi, la défaite politique du parti nouvellement créé par Ante Marković⁴⁵ préfigure-t-elle la défaite de sa politique économique. Fondamentalement, le prix à payer de la politique volontariste du gouvernement fédéral est un drame social qu'aucun des dirigeants républicains n'est en mesure d'assumer. Par ailleurs, cela est en contradiction avec les promesses électorales ayant porté chacun des dirigeants au pouvoir.

Le système financier comme le budget fédéral sont rapidement remis en question par la politique des républiques, toujours plus ouvertement opposées. À l'expiration du gel des salaires décrété par le gouvernement fédéral pour une durée de six mois, les prix des produits (à hauteur de + 40%) comme des salaires (jusqu'à + 44% en Serbie) explosent à l'été 1990, gonflant la masse monétaire et menaçant la politique anti-inflationniste de Marković, ce qui conduira à une nouvelle dévaluation du dinar en janvier 1991. Le détournement des fonds fédéraux par des émissions primaires par la Banque centrale en

⁴³ Ainsi, début 1991, 400 entreprises étaient détenues à cent pour cent par des investisseurs étrangers, in *Yugoslav Economic Review*, mars 1990, p.11 ; avril 1991, p.15.

⁴⁴ *Yugoslav Economic Review*, février 1991, p.10.

⁴⁵ La Ligue des forces réformatrices de Yougoslavie (ou SRSJ, Savez reformskih snaga Jugoslavije) n'est créée que le 18 septembre 1990, suite aux veto répétés de la Slovénie et de la Serbie pour empêcher le multipartisme au niveau fédéral.

Serbie, mais aussi dans les autres républiques, permet de soustraire à la Banque centrale fédérale des sommes considérables, compromettant la viabilité du système financier global du pays ainsi que ses réserves monétaires. De septembre 1990 à janvier 1991, la Serbie étroite détourne, par des manipulations comptables de la Banque centrale de la république et grâce à des ordres de virements bancaires falsifiés, plus de 2,2 milliards de dollars USD (constituant les deux tiers des sommes détournées par ce biais si l'on y ajoute les provinces autonomes), le reste étant le fait de la Slovénie, 650 millions de dollars USD, la Croatie, 420 millions de dollars USD, la Voïvodine, 320 millions de dollars USD, la Bosnie-Herzégovine, 290 millions de dollars USD, le Kosovo, 64 millions de dollars USD et le Monténégro, 340 000 dollars USD⁴⁶. C'est l'ensemble du système bancaire serbe et au-delà, yougoslave, qui est menacé par l'octroi de crédits quinze fois supérieurs à la norme autorisée. La crise de liquidités des banques, les crédits octroyés à des entreprises insolvables, s'élèvent dans des proportions vertigineuses, atteignant en moyenne de trois à sept fois les possibilités de remboursement. Par ailleurs, l'assainissement de la situation financière comme l'apurement des comptes bancaires républicains suivant un recouvrement linéaire sont rejetés dans la plupart des républiques, le refus étant même sanctionné par un vote au parlement de Croatie. Peu à peu, les banques centrales républicaines s'arrogent le rôle de la Banque centrale fédérale. Seules les réserves monétaires de la fédération, manne financière inespérée, maintiennent les relations interbancaires. Durant la même période, l'achat massif de devises par la Slovénie avant la dévaluation du dinar en janvier 1991 lui a permis de créer une plus-value équivalente au détournement des fonds fédéraux pratiqué par la Serbie. Ces sommes sont importantes car au dernier trimestre 1990, la Slovénie achète entre 750 et 800 millions de dollars USD sur le marché des devises, parfois entre 200 et 300 millions de dollars USD en un jour, l'inflation et la dévaluation lui permettant de démultiplier la mise. À cette spéculation monétaire s'ajoute une interrogation : où la Slovénie a-t-elle trouvé une telle somme en dinars ? Il apparaît que la petite république a sans doute utilisé un procédé proche des émissions monétaires effectuées par la Serbie, mais de façon plus subtile⁴⁷. Par ailleurs, la Slovénie et la Croatie, à partir de 1990, ne paient plus leur quote-part due au titre du fonds fédéral alloué aux régions sous-développées⁴⁸. Ces fonds manquants sont compensés par la Bosnie-Herzégovine et la Serbie étroite essentiellement, ainsi que dans une moindre mesure, la Macédoine, la Voïvodine et le Monténégro (le Kosovo se trouvant en rupture de paiement). Outre le fait que ces sommes sont considérables, elles remettent en question le bon fonctionnement du gouvernement fédéral, ainsi que la solidarité interrpublicaine. Entre septembre 1990 et juillet 1991, les réserves en devises tombent à 4 milliards de dollars USD (résultat entre autres de l'émission monétaire illégale effectuée par la Serbie principalement, ce qui représente l'évaporation de 5,5 milliards

⁴⁶ Chiffres arrondis sur une base de 10,7 dinars pour un dollar, in *Vreme*, 7 janvier 1991, p.6.

⁴⁷ *Vreme*, 14 janvier 1991, p.10.

⁴⁸ Le gouvernement avait créé en 1961 un fonds d'allocation de crédits de développement accéléré, destiné aux républiques et provinces autonomes insuffisamment développées économiquement (c'est-à-dire la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo et la Macédoine, et, dans une moindre mesure, le Monténégro). Le rôle de ce fonds de crédit, géré et alimenté auparavant par la fédération, était de combler, à terme, l'écart considérable qui séparait les républiques les plus riches des plus pauvres. À partir de 1972, les républiques répartissent en partie les fonds, prélevés sur leur produit social brut (1,94% par république), selon des accords interrpublics (la fédération contribuant au développement des services sociaux).

de dollars USD en neuf mois). La fédération ne perçoit plus les taxes commerciales sur les biens et services, prélevées par les républiques (réajustées et unifiées le 1^{er} février 1991). La Slovénie, suivie de la Croatie, récupère à partir de juillet 1991 les droits de douane, les taxes commerciales sur les biens et les services, ce qui prive le budget de la fédération d'une de ses sources, vitale, de financement⁴⁹. Parallèlement la Banque centrale adopte un budget minimaliste au profit de la fédération, exclusivement financé par les émissions primaires, ne couvrant que les frais de fonctionnement de cette dernière et les besoins de l'Armée populaire yougoslave (JNA). L'accroissement de la masse monétaire relance à partir de mars 1991 l'inflation, jusqu'ici relativement contrôlée. L'indépendance financière des républiques se manifeste par leur propre gestion de la masse monétaire comme par la fixation, sans l'aval de la Banque centrale fédérale, des taux de change. En juillet 1991, le dinar est dévalué de 60% en Slovénie, 63% en Croatie et 69% en Serbie⁵⁰, officialisant la mise en place d'un système monétaire différent d'une république à l'autre, ainsi que la rupture économique, fiscale, et bancaire, depuis longtemps consommée, tout en niant l'une des prérogatives fondamentales de la fédération, la monnaie unique.

L'un des piliers du paquet de réformes de Marković incluait la libéralisation du marché intérieur yougoslave ; or, celle-ci était remise en question dès le début de son mandat. Le 1^{er} décembre 1989, la Serbie rompt ses relations économiques avec la Slovénie en décrétant un embargo commercial, suite à l'interdiction par cette dernière d'une marche de manifestants serbes du Kosovo à Ljubljana⁵¹. Le marché yougoslave, déjà fortement compartimenté, est atomisé. La privatisation des entreprises dans les différentes républiques est limitée. Les gouvernements républicains optent plus volontiers pour la nationalisation des entreprises autogérées⁵². En contradiction avec l'orientation recommandée par le gouvernement fédéral, toutes les républiques optent pour un protectionnisme commercial et industriel, privilégiant leur marché interne lorsque cela est possible. Des impôts comme des taxes républicaines sont mis en place sur les marchandises, les biens, comme les transactions financières des entreprises « étrangères » (c'est-à-dire appartenant aux autres républiques), rendant plus rentable l'achat de produits sur le marché mondial que sur le « marché » yougoslave. À partir de 1991, lorsque les relations interrpublicaines empirent, notamment entre la Slovénie, la

⁴⁹ Représentant, en 1990, 3,7 milliards de dollars USD de recettes pour la Slovénie, in *Vreme*, 19 août 1991, p.20.

⁵⁰ *Vreme*, 19 août 1991, p.20.

⁵¹ La Slovénie adopte des mesures de réciprocité en 1990, tandis que la Croatie rompt ses relations économiques avec la Serbie en août 1991.

⁵² Le Parlement croate adopte la loi sur la privatisation des entreprises en avril 1991. 40% des entreprises, parmi les plus sensibles (les chemins de fer, les télécommunications, l'électricité, la pétrochimie, les forêts, etc.) sont immédiatement nationalisées. Par ailleurs, elle reconnaît aux partis politiques la possibilité d'achat d'actions en leur nom propre, et limite l'actionnariat salarié à hauteur de 50% de l'entreprise ou 20 000 DEM en valeur nominale, in *Vreme*, 27 mai 1991, pp.28-29. En Serbie, les principales entreprises sont nationalisées entre 1989 et 1991, entre autres les chemins de fer, les télécommunications, la radiotélévision, les grands groupes de presse, les jeux de hasard, la pétrochimie ainsi que l'industrie militaire située sur le territoire de la république. La variante en Serbie est la suivante : les entreprises sont nationalisées, puis un certain nombre d'actions vendues au titre de la privatisation, in *Vreme*, 17 juin 1991, pp.26-27, 9 septembre 1991, p.24.

Croatie et la Serbie, les critères politiques prennent le pas sur les fondamentaux économiques, certaines entreprises « ennemies » étant purement et simplement « confisquées » par le gouvernement de la république dans laquelle elles se trouvent. Les conséquences de la rupture commerciale entre les différentes républiques sont immenses pour l'industrie locale, car elle désarticule les chaînes de production (éparpillées dans toutes les républiques), lorsqu'elle ne les stoppe pas complètement. Les autres entreprises sont amenées à trouver des marchés improbables, afin de maintenir leur production à flot, tandis que le pouvoir d'achat des consommateurs, dans un marché républicain plus réduit, est au plus bas.

Le gouvernement de Milošević n'aurait pas tenu s'il avait appliqué les réformes prônées par le Conseil exécutif fédéral : le coût social réclamé aurait été trop important, ce que la population n'était pas prête à accepter. À l'inverse, Milošević favorisait la nationalisation des entreprises comme alternative aux réformes, entretenant l'illusion d'une continuité dans le socialisme. La politique d'émission monétaire, de même que l'immixtion dans le système bancaire fédéral, était la seule possibilité pour son gouvernement de financer la paix sociale. C'était cependant une vue à court terme, qui ne permettait pas de répondre réellement à la crise structurelle qui rongait l'économie et l'industrie, en Serbie et, au-delà, en Yougoslavie. Dès 1989, le parlement de Serbie avait voté une résolution, valable jusqu'au 31 janvier 1991, permettant l'émission de bons du Trésor aux fins de la « renaissance industrielle de la Serbie », censée relancer un cycle d'investissement dans l'industrie. Malgré une promotion intensive soutenue par les médias contrôlés par le régime, les résultats s'avèrent limités⁵³. En Serbie étroite, selon le Ministre des finances Jovan Zebić, 1 702 entreprises, comptant 500 000 ouvriers, sont insolvables, leurs ouvriers ne touchant plus de salaires. Si l'on ajoute les provinces autonomes, ce sont 2 937 entreprises, rassemblant 816 227 ouvriers, qui déposeraient leur bilan immédiatement sans l'aide du gouvernement. Les fonds recueillis par la Serbie en détournant les fonds du budget fédéral ont officiellement servi à financer les fonds de retraites, à contracter de nouveaux crédits auprès de la Banque centrale de la république, ainsi qu'à des achats de la production agricole locale, notamment du blé⁵⁴. En fait, c'est tout le secteur industriel yougoslave qui est en faillite virtuelle, les républiques étant au seuil de la rupture financière. À Rakovica, l'un des deux principaux pôles industriels de Belgrade (avec Zemun), sur 20 000 ouvriers, la moitié sont placés en congé annuel forcé en février 1991, pour atteindre les deux tiers du total trois mois plus tard, tandis que les autres fonctionnent au ralenti, faute de

⁵³ 383 millions de dinars sont réunis (soit environ 22,5 millions de dollars USD), alors que le gouvernement tablait sur 600 millions, ainsi que 83 millions de dollars USD en devises, sur un milliard prévu, in *Vreme*, 28 janvier 1991, p.18.

⁵⁴ Selon une étude commandée par la Banque centrale croate, il apparaît que les sommes considérables détournées par la Serbie correspondent à la campagne électorale de Milošević, à l'automne 1990, ce qui est tout à fait crédible, étant donné l'investissement démesuré et l'importance de la campagne publique menée au profit du président du SPS. Par ailleurs, une partie de ces fonds a certainement permis de régler les arriérés de pensions de retraites, une partie des salaires des ouvriers, comme l'achat de production agricole, afin de séduire une grande part de l'électorat, le temps des élections. Lire l'article de Dimitrije Boarov « Pljačka banke uz blagoslov čuvara » (« Le pillage de la banque sous la bienveillance de son garde »), *Vreme*, 18 février 1991, pp.22-23.

contrats de production des entreprises⁵⁵. Les ouvriers, désireux de mener une grève, sont de toutes les façons au chômage technique. Les ouvriers du secteur textile attendent leur salaire pendant plusieurs mois, pour n'en recevoir qu'une partie et irrégulièrement. Les ouvriers organisent des marches jusqu'au Parlement, n'obtenant que des promesses vaines. Les caisses de l'État sont à sec, beaucoup de directeurs démissionnent de leur poste face à l'impossibilité de diriger une coquille vide, ou sous la pression des ouvriers. Les vols dans les usines se multiplient, chacun récupérant ce qu'il peut afin de le revendre au marché noir. En Voïvodine, les ouvriers protestent en dormant dans les couloirs de l'institution⁵⁶. Les mineurs de Serbie, du Kosovo et de Bosnie-Herzégovine entament des grèves de la faim. Les réponses des députés, sous forme de promesses ou de votes à l'Assemblée, n'aboutissent jamais, ou rarement⁵⁷. Une partie du salaire est versée après plusieurs mois afin de parer au plus urgent, mais le problème reste entier, le pays est ruiné. En 1990, la chute de la production yougoslave est de 10%, et atteint 50% six mois plus tard. L'industrie mécanique ne dépasse pas 30 à 35% de ses capacités en 1990, créant des surplus de main-d'œuvre impossibles à compenser, et alimentant l'insolvabilité des usines jusqu'à la rupture de paiement des salaires. L'impossibilité d'investir dans de nouveaux équipements ou de nouvelles technologies empêche mécaniquement le reclassement des ouvriers. Les retraités en Serbie, au nombre de 650 000, représentent un budget mensuel d'environ 235 millions de dollars USD, géré par le fonds de retraite et d'invalidité, et lié à l'État. Jusqu'en 1991, les pensions étaient irrégulièrement versées, mais sur la base des revenus individuels qui restaient relativement élevés par rapport à l'évolution de la crise économique, grâce aux impôts sur la propriété, les biens produits, et les taxes automobiles. À partir de 1991, la crise de liquidités de l'État change la donne, car selon un responsable de l'institution, « sur toutes ces ressources, il y a une règle : s'il n'y a pas de production, pas de salaire, pas de revenus, pas de pensions [de retraite] »⁵⁸. La règle est simple. Le problème se pose avec autant d'acuité en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro, en Macédoine⁵⁹ et en Croatie, et n'épargne pas la Slovénie, pourtant la république la plus riche de l'espace

⁵⁵ C'est une partie des ouvriers de Rakovica qui, en juin 1988, protestant devant le Parlement fédéral, a été le détonateur de la « révolution antibureaucratique ». Si Milošević avait tiré parti du mécontentement ouvrier en 1988, celui-ci se retourne contre lui trois ans plus tard.

⁵⁶ Du 4 au 25 février 1991, 250 ouvriers de la ville de Kikinda, représentant 10 000 ouvriers de 22 entreprises, s'installent dans le Parlement, réclamant leur salaire, la sécurité de l'emploi, et l'amélioration de leur niveau de vie. Pour toute réponse, ils reçoivent dans un premier temps la visite d'une inspection sanitaire relevant que l'édifice parlementaire « n'est pas conforme pour ce type de séjour ». Face à la résolution des grévistes, le Parlement vote une résolution dans le sens des grévistes, sans pour autant l'appliquer. In *Vreme*, 11 février 1991, p.27 ; 18 février 1991, p.20 ; 25 février 1991, p.10.

⁵⁷ Le 16 avril 1991, ce sont 700 000 ouvriers du textile et de la métallurgie qui se mettent en grève. Les ouvriers réclament une « répartition équitable de la pauvreté », du pain et des salaires égaux dans toute la république, il n'y a pas de revendication politique. Le parlement vote une résolution d'urgence, qui ne sera pas suivie d'effet, in *Vreme*, 22 avril 1991, pp.6-8.

⁵⁸ Slobodan Hadžić, in *Vreme*, 11 février 1991, p.30.

⁵⁹ À partir de 1990, les fonds de retraite en Voïvodine et en Macédoine connaissent des résultats financiers désastreux, proches de la banqueroute. En Macédoine, en janvier 1991 les fonds de pension sont endettés à hauteur de 6,2 millions de dollars USD, et doivent trouver 38,2 millions de dollars USD afin de verser les retraites du mois écoulé. En mai 1991, ils sont endettés à hauteur de 500 millions de dollars USD en Serbie. In *Vreme*, 11 février 1991, p.31 ; 20 mai 1991, p.32.

yougoslave. En février 1991, la moitié des retraités yougoslaves avaient reçu leur retraite. Un Yougoslave sur neuf vit de sa pension de retraite – ce qui fait 2,6 millions d'individus, auxquels s'ajoutent les conjoints (souvent des femmes, à charge de leur mari) – et reçoit en moyenne 17,52 dollars USD/mois. En comparaison le salaire moyen de l'actif yougoslave est de 23,52 dollars USD/mois fin 1990. L'immense majorité vit en dessous du seuil de pauvreté⁶⁰. Toutes les républiques sont touchées dans les secteurs vitaux de leur économie⁶¹. Le responsable désigné est le gouvernement fédéral, à la botte de Belgrade pour les Slovènes et les Croates, anti-musulman pour les Musulmans de Bosnie-Herzégovine, les Serbes demandent de l'aide de Belgrade, accusent le gouvernement de Sarajevo de les spolier, les Serbes accusent Milošević de leur avoir menti, exigent leur dû, les Monténégrins accusent leur gouvernement d'incompétence, les Serbes du Kosovo leur administration de continuer à les voler, les Albanais accusent les Serbes de les avoir transformés en citoyens de seconde zone, en leur interdisant l'accès aux ressources et aux richesses de la province⁶². Tous ont un point commun : la pauvreté. La classe moyenne disparaît peu à peu⁶³, radicalisant les masses, qui vivent dans l'urgence, par le biais d'expédients, au jour le jour.

En voulant libéraliser l'économie et la politique, le gouvernement fédéral se confronta aux ambitions qu'avaient les dirigeants des républiques et des provinces de contrôler le processus de transformation de la propriété non pas à l'échelle fédérale, mais là où ils voulaient plus que jamais consolider les privilèges associés au pouvoir : dans les républiques et les provinces. Car à ce niveau là, ils pouvaient aussi prétendre remplacer les protections associées à la propriété sociale (non territorialisée) par celles que seraient censés apporter, sur des bases ethniques, les nouveaux États-nations en construction⁶⁴. Le territoire contrôlé par ces nouveaux États fut l'enjeu central du « droit d'autodétermination » à géométrie variable et des guerres de nettoyage ethnique. Mais il fallait aussi, par de nouvelles lois de « transformation de la propriété », démanteler, sans le dire, la propriété sociale, sans qu'une quelconque assemblée constituante n'ait été

⁶⁰ Selon une analyse de Aleksandra Posarac, intitulée « Empirijska analiza siromaštva u Jugoslaviji » (« Analyse empirique de la pauvreté en Yougoslavie ») et financée par le Conseil exécutif fédéral, un Yougoslave sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté en 1991, dont 2,9% en Slovénie, 8% en Voïvodine, 14,4% en Croatie, 21% en Serbie étroite, 27,3% en Bosnie-Herzégovine, 34,2% au Monténégro, 35,2% en Macédoine et 81,9% au Kosovo, in *Vreme*, 25 février 1991, pp.14-15.

⁶¹ Malgré son potentiel industriel, la Slovénie dépend en grande partie des matières premières des autres républiques ; la Croatie est largement tributaire du tourisme sur la côte dalmate, ainsi que des taxes aux frontières et sur le réseau des transports internationaux ; les ressources de la Bosnie-Herzégovine reposent sur l'extraction des matières premières et les commandes de ses usines d'armement ; la Macédoine, sans les réseaux de communication, est totalement isolée ; la Serbie cumulant l'ensemble de ces pertes.

⁶² Une expression revenait particulièrement souvent : « Trepča radi, Beograd se gradi » ([Les mines de] Trepča travaille[nt], Belgrade se construit). Par ailleurs, près de 100 000 Albanais sont licenciés entre 1990 et 1991 au prétexte de « séparatisme », in *Vreme*, 17 juin 1991, p.26.

⁶³ Selon certaines statistiques, sur environ 750 000 intellectuels yougoslaves qui appartenaient à la classe moyenne, 70% sont à la limite voire en dessous du seuil de pauvreté en 1991, in *Vreme*, 15 avril 1991, p.35.

⁶⁴ Lire Catherine Samary, *Yougoslavie : de la décomposition aux enjeux européens*, op.cit., pp.167-184.